



École Saint-Barthélemy
Pavillon Des Érables
7081, ave Des Érables
Montréal, Québec, H2E 2R1
Tel : 514-596-4877

Pavillon Sagard
7400, Rue Sagard
Montréal, Québec, H2E 2S9
Tél : 514-596-4858

stbarthelemy@csdm.qc.ca

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du jeudi 9 février 2022
Rencontre virtuelle à 18h30 par TEAMS

Procès-verbal

Ouverture de l'Assemblée

1.1 Présence et vérification du quorum

Sont présents :

Vincent Archambault, parent, pavillon Sagard
Élisabeth Babin, TES (pour le syndicat enseignant), pavillon des Érables
Josée Bélanger, enseignante, pavillon des Érables
Myriam Brouillette-Paradis, parent, pavillon des Érables
Audrey Deschenaux, enseignante, pavillon des Érables
Marie-Lise Dion, parent, pavillon Sagard
Marianne Jacques, parent, pavillon des Érables
Judith Lévesque, directrice adjointe, pavillon des Érables
Renée Martineau, enseignante, pavillon Sagard
Angélique Ménard, stagiaire
Elisa Montaruli, parent substitut, pavillon Sagard
Marie-Josée Normandin, directrice
Alison Paradis, parent, pavillon Sagard
Ana Salvarrey, parent, pavillon des Érables
Carmen Celina Santizo Diaz, service de garde, pavillon des Érables
Anna Sheftel, parent, pavillon des Érables
Mélanie St-Hilaire, parent substitut, pavillon des Érables

Sont absents :

Caterina Cianci, directrice adjointe, pavillon Sagard
Isabelle Crête, enseignante, pavillon Sagard
Jessie Duvivier, service de garde, pavillon Sagard
Sébastien Lanouette, parent, pavillon des Érables
Natalia Perlina, enseignante, pavillon des Érables
Nathalie Viens, parent, pavillon Sagard



**Commission
scolaire
de Montréal**

Le quorum est constaté à 18h33 par la présidente Marianne Jacques.
Elisa Montaruli est nommée secrétaire de la séance.

1. Question du public

5 min

2.1 Y a-t-il une politique concernant le temps d'écran?

Madame Normandin explique qu'il n'y a pas de politique limitant le temps que les enfants passent devant un écran à l'école. Elle fera un rappel auprès des enseignant.es et les incitera à se coordonner pour qu'il n'y ait pas trop d'écran au cours d'une même journée. Elle explique que les écrans peuvent parfois répondre à un besoin en dernier recours.

0. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Alison Paradis, appuyée par Renée Martineau, l'ordre du jour est adopté tel quel.

0. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2021

Sur proposition de Ana Salvarrey, appuyée par Alison Paradis, le procès-verbal du 9 décembre 2021 est adopté tel quel.

0. Pour approbation

5.1 Démission et remplacement d'un membre du personnel DÉ

Élisabeth Marza, enseignante au pavillon des Érables, a démissionné de son poste de représentante des enseignants au sein du conseil d'établissement de l'école. Considérant qu'aucun.e enseignant.e du même pavillon n'était volontaire pour la remplacer, ils.elles ont donné leur appui à la candidature d'Élisabeth Babin, technicienne en éducation spécialisée. Madame Babin fait partie de l'équipe-école du pavillon des Érables, mais ne fait pas partie du syndicat des enseignants, ce qui constitue un accroc aux règles et nécessite l'approbation du conseil d'établissement.

Sur proposition de Josée Bélanger, appuyée par Audrey Deschenaux, la nomination d'Élisabeth Babin en tant que représentante du syndicat enseignant est approuvée.

Le conseil d'établissement demande cependant à la direction de l'école d'en informer officiellement le syndicat enseignant.

5.2 Recyclage des masques-documentation

En 2021, le conseil d'établissement avait pris la décision de procéder au recyclage des masques de procédure utilisés à l'école. Or, le service juridique du CSSDM a informé la direction de l'école que le conseil d'établissement ne pouvait aller à l'encontre de la position du CSSDM, qui a décidé de ne pas aller de l'avant avec le recyclage des masques. Il n'est pas non plus possible de solliciter la Fondation, car il s'agirait d'une façon détournée de contrevenir à la position du CSSDM.

Les enfants sont déçus de l'issue de ce dossier et se mobilisent. Un journaliste a approché un parent pour publier un article à ce sujet. Comme il est possible que la décision soit revisitée, Marie-Josée Normandin a autorisé pour le moment que l'école continue de ramasser les masques dans des sacs en plastique entreposés dans les sous-sols des deux pavillons. En parallèle, une conseillère pédagogique en environnement a été contactée au sujet de la gestion éco-responsable de nos déchets. Elle a posé un diagnostic et proposé des solutions pour améliorer notre empreinte écologique (sensibilisation, compost, berlingot, papier brun, etc.).

Le conseil d'établissement est quant à lui majoritairement déçu par la position du CSSDM, quoique des réserves rejoignant celles du CSSDM soient émises en lien avec les réels avantages du recyclage des masques en comparaison avec l'enfouissement. Il est proposé que le conseil d'établissement fasse entendre sa voix auprès du CSSDM et de différents élus et organismes gouvernementaux (Ex. Recyc-Québec) pour dénoncer l'absence de solution écologique pour disposer des masques dans les écoles. Marianne Jacques se porte volontaire pour rédiger une lettre à cet effet.

Sur proposition de Marie-Lise Dion, appuyée par Ana Salvarrey, la rédaction d'une lettre dénonçant l'absence de solution écologique pour disposer des masques dans les écoles est approuvée.

5.3 Sorties et activités éducatives

Sur proposition de Marie-Lise Dion, appuyée par Alison Paradis, les activités sont approuvées.

5.4 Mesures dédiées-documentation

Marie-Josée Normandin présente les fonds que reçoit l'école ainsi que la résolution sur la répartition des montants reçus par l'école pour les mesures dédiées et protégées. Ces mesures gouvernementales ont des objectifs très précis et le CSSDM les distribue aux écoles selon divers paramètres. Les montants non utilisés doivent être retournés à la fin de l'année scolaire. L'école Saint-Barthélemy prévoit tout dépenser, sauf peut-être pour le volet Sorties en milieu culturel, en raison des contraintes liées aux règles sanitaires actuelles.

Sur proposition de Ana Sheftel, appuyée par Josée Bélanger, la résolution est approuvée.

5.5 Livres Banque TD-documentation

Sur proposition de Marie-Lise Dion, appuyée par Ana Salvarrey, la distribution des livres aux élèves de première année est approuvée.

5.6 Frais du programme international

Marie-Josée Normandin explique que le montant facturé aux parents pour acquitter les frais du programme international est stable depuis environ cinq ans, soit 210\$ par année. Pour tenir compte de l'inflation et d'un certain rattrapage, elle propose une augmentation des frais de 10\$ pour l'année scolaire à venir, soit une facture de 220\$.

Sur proposition de Vincent Archambault, appuyée par Alison Paradis, l'augmentation de 10\$ des frais facturés aux parents pour le programme international est approuvée.

5.7 Suivi aménagement cour d'école

5.7.1 Déglçage de la cour

En hiver, lorsque la cour d'école est glacée et dangereuse, les enfants sont souvent contraints de rester à l'intérieur lors des récréations. En effet, il n'y a pas de mesure budgétaire permettant le déglçage. Il est proposé de formuler une plainte au CSSDM pour dénoncer l'absence d'un plan de déglçage de la cour d'école qui permettrait aux enfants d'en profiter. Elisa Montaruli se porte volontaire pour rédiger la plainte au CSSDM. Alison Paradis l'assistera.

Sur proposition de Ana Salvarrey, appuyée par Marie-Lise Dion, l'envoi d'une plainte au CSSDM est approuvé.

5.7.2 Aménagement de la cour

Un projet d'aménagement de la cour du pavillon des Érables est prévu dans les prochains mois. Marie-Josée Normandin a soulevé les problématiques de drainage et de déglçage au service de ressources matérielles du CSSDM. Elle propose de mettre sur pied un comité de parents et de personnel de l'école. Il est convenu d'approcher d'abord le comité cour verte pour sonder l'intérêt à élargir son mandat, puis de solliciter d'autres parents au besoin.

Sur proposition de Alison Paradis, appuyée par Ana Salvarrey, la constitution d'un comité de parents responsable de l'aménagement de la cour est approuvée.

5.7.3 Banc en mémoire de Ludovic Grégoire

Le conseil d'établissement apprend que les démarches entreprises pour l'installation d'un banc commémoratif au pavillon des Érables s'étirent dans le temps et se complexifient. Les frais de 2000\$ pour l'achat du banc approuvés en 2021 ont décuplé. En effet, la réglementation oblige d'engager des sommes supplémentaires pour les services d'un architecte, la livraison et l'ancrage dans une base de béton, pour un total d'environ 8000\$.

Il est donc proposé que le conseil d'établissement explore une solution durable de commémoration, qui puisse se réaliser dans un délai et des coûts raisonnables. Entre autres possibilités, celle d'inclure cette solution dans le cadre du projet majeur d'embellissement de la cour, pour laquelle une réponse est attendue en juin. Ayant fait face à des embûches similaires lors de l'achat des tables de pique-nique au pavillon Sagard, le conseil d'établissement se donne aussi comme ligne de conduite de faire des vérifications plus détaillées avant de prendre des décisions semblables.

Sur proposition de Ana Salvarrey, appuyée par Alison Paradis, l'exploration de solutions de commémoration durables, dans un délai et des coûts raisonnables, est approuvée.

0. Pour information

6.1 Amélioration de la gestion écoresponsable des matières résiduelles

Ce point a été traité en 5.2.

6.2 Programme Génie-Arts

Après investigation, Marie-Josée Normandin explique qu'il ne sera pas possible de faire de Génie-Arts un volet particulier au pavillon des Érables et de demander une contribution obligatoire aux parents, comme c'est le cas au pavillon Sagard pour le programme international. Ce volet particulier serait trop complexe à gérer, car la loi obligerait l'école à proposer une option sans Génie-Arts pour les parents qui ne souhaitent pas y inscrire leurs enfants.

Cette année, la contribution volontaire n'a pas été versée par bon nombre de familles. Certains parents ont même souligné leur mécontentement à l'effet que la contribution volontaire demeure sur l'état de compte, alors qu'ils ont fait le choix de ne pas la verser. L'école va donc la retirer de l'état de compte dans les jours à venir. L'école s'interroge cependant sur les raisons de cette baisse des contributions et émet l'hypothèse que le contexte pandémique ne permet pas autant aux parents d'apprécier les résultats de Génie-Arts. Il est donc proposé d'exposer davantage les familles aux œuvres réalisées par les enfants. D'ailleurs, la chanson préparée par les élèves en collaboration avec Benoît Archambault sera prête bientôt et une vidéo pourra être diffusée.

6.3 Le point sur la COVID-19

Marie-Josée Normandin explique que des lecteurs de CO₂ ont été installés dans toutes les classes de l'école. Il est très rare que le système d'alerte de dépassement se déclenche. Les classes sont bien ventilées grâce à l'ouverture des fenêtres, malgré le léger inconfort causé par le froid.

Elle précise que le taux d'absentéisme des employés demeure faible. Dans son plan de contingence, si des parents devaient être appelés en renfort, l'école a fait le choix de recourir aux parents bénévoles de la bibliothèque, leurs antécédents judiciaires ayant déjà été vérifiés.

Pour l'instant, aucune classe n'a été fermée en raison d'un trop grand nombre de cas liés à la COVID. Les directives étant en constante évolution, Marie-Josée Normandin indique que :

- 1) Si une classe présente un nombre élevé de cas, une lettre sera acheminée pour avertir les parents de la possibilité que la classe soit fermée.
- 2) Dans la situation où un enfant présentant des symptômes reçoit un résultat positif au test de dépistage à la COVID-19 et que ce dernier a été en classe pendant sa période de contagiosité, tous les enfants de la classe pour lesquels le consentement parental a été obtenu seront testés.
- 3) Présentement, un élève en isolement fait l'objet d'un suivi pédagogique si lui ou un membre de sa famille a reçu un résultat positif à un test de dépistage. Le format de ce suivi est variable, notamment en fonction de l'âge de l'enfant.
- 4) Des assouplissements aux mesures sanitaires en place sont prévus prochainement, mais l'école n'a pas encore été informée de leur nature ni du moment où ceux-ci entreront en vigueur.

Concernant le prêt d'équipements informatiques, Marie-Josée Normandin indique que de nombreux appareils ont été distribués et que l'école est présentement en processus de récupération desdits appareils.

Un parent du conseil d'établissement interroge la direction et les enseignants à propos du moral des troupes. Marie-Josée Normandin note beaucoup de fatigue chez le personnel et précise que la semaine des enseignants arrive à point pour insuffler un peu d'énergie. Renée Martineau ajoute que la fatigue est palpable chez les élèves aussi, que la concentration et l'effort soutenu sont plus difficiles qu'à l'habitude.

6.4 Service de garde : Comité des usagers du Service de garde

Le comité des usagers se réunira pour la première fois cette année en février. Il sera en mesure de se pencher sur plusieurs enjeux, notamment pour trouver des solutions au processus d'inscription aux journées pédagogiques, qui a suscité plusieurs insatisfactions chez les parents.

0. Comité de parents

Vincent Archambault informe le conseil d'établissement des sujets qui ont été traités lors de la rencontre du comité de parents du mois de janvier. Entre autres :

- L'implantation des maternelles 4 ans semble complexe et se concrétise au compte-goutte.
- Advenant la situation où l'école Saint-Barthélemy devait recourir à des parents volontaires pour surveiller une classe en remplacement d'enseignants absents, les parents volontaires membres du C.É. ne peuvent être rémunérés et devront offrir leurs services de façon bénévole. Les parents volontaires qui ne sont pas membres du C.É. pourront quant à eux être rémunérés.

0. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 48.

0. Prochaine rencontre

La date de la prochaine rencontre est le jeudi 17 mars 2022.

Marianne Jacques
Présidente

Marie-Josée Normandin
Directrice

Elisa Montaruli
Secrétaire